BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2807

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

Ventes et cessions

919 101 550 RCS Pau.
TRANSPORT BERNADICOU.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 20400.00 EUR.
Adresse : 383, Chemin Berotte, 64570 Arette.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : TRANSPORT BERNADICOU Au capital social de 20.400 € 383 Chemin BEROTTE – 64570 ARETTE 919.101.550 RCS PAU Absorbée SCIERIE BERNADICOU Au capital de 33.000 € 383 Chemin BEROTTE – 64570 ARETTE 449.226.471 RCS PAU Absorbante Le 13 juin 2025, la Société TRANSPORT BERNADICOU a fait apport à titre de fusion à la Société SCIERIE BERNADICOU de tous ses éléments d'actif (au 31.12.2024) valant 48.945€ contre prise en charge de l'intégralité de son passif, valant 36.592 €, soit un apport net de 12.353 €. Toutes les opérations réalisées par la société TRANSPORT BERNADICOU entre la date effective de la fusion (fixée au 1er janvier 2025) et celle de la réalisation définitive de la fusion sont considérées comme faites pour le compte de la Société SCIERIE BERNADICOU. Les parts sociales de la Société TRANSPORT BERNADICOU détenues par les associés seront annulées et il sera créé 16 nouvelles parts sociales de la Société SCIERIE BERNADICOU. Une part sociale de la Société SCIERIE BERNADICOU, absorbante vaut 772€ et une part sociale de la Société TRANSPORT BERNADICOU absorbée vaut 61€. La division de la valeur de 772€ par celle de 61€ donne un rapport de 12.6557 (parité d'échange). Il sera créé 16 parts de la Société SCIERIE BERNADICOU, absorbante, en échange des 204 parts de la Société TRANSPORT BERNADICOU, absorbée, soit encore une annulation des 204 parts pour une création de 16 parts de 100 € de nominal soit encore une augmentation de 1.600 €. Les associés de la Société TRANSPORT BERNADICOU, absorbée recevront 16 parts de la Société SCIERIE BERNADICOU, absorbante, à l'exception de la détention minoritaire de la Société SCIERIE BERNADICOU au sein de la Société Absorbée, dès lors qu'il y a une annulation car impossibilité d'auto-détention de ses titres, et compte tenu de sa participation dans la Société absorbée et de la parité d'échange, aucune part ne lui était attribuée. La Société SCIERIE BERNADICOU constatera une augmentation de son capital de 1.600€. Son capital social qui était de 33.000€ au 31.12.2024, est donc désormais de 34.600€ en date du 1er janvier 2025 avant toute autre opération d'augmentation ou de réduction par voie de prélèvement sur la prime de fusion. Le traité de fusion en date du 13 juin 2025 a été déposé le 18 juin 2025 au Greffe du TC de PAU sous les numéros 2022 B 00915 et 2003 B 40053 par les deux sociétés, qui sont du ressort du même greffe. La société SCIERIE BERNADICOU aura la jouissance des biens à compter de la réalisation définitive de la fusion, une fois passé le délai d'opposition des créanciers..